

Arrêté ministériel portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé

A.M. 10-07-2012

M.B. 23-08-2012

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, tel que modifié, notamment le chapitre XIII;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement et notamment son article 13;

Considérant que les membres visés ci-dessous répondent aux conditions fixées par le décret précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres du Conseil :

1. En tant que membres effectifs :

1° Représentants de l'Enseignement libre confessionnel subventionné :

- Mme Véronique NOEL, collaboratrice juridique de la FédEFoC;
- Mme Pascale GEUBEL, directrice;
- M. Christian LIEUTENANT, directeur;
- M. Patrick LENAERTS, secrétaire général adjoint de la FESeC;
- Mme Martine-Hélène LAHAUT, chargée de mission;
- Mme Janine GOBIET, chargée de mission;
- M. Alain BERTRAND, directeur.

2° Représentants de l'Enseignement organisé par la Communauté française :

- M. Didier LETURCQ, directeur général adjoint du Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française;
- M. Pierre ERCOLINI, chargé de mission;
- Mme Claude POLLIART, directrice.

3° Représentants de l'Enseignement officiel subventionné :

- Mme Rosanna DELUSSU, chargée de mission au C.E.C.P.;
- Mme Dominique CLIQUART, inspectrice pédagogique COCOF;
- Mme Bernadette CULOT, directrice.

4° Représentants de l'Enseignement libre non confessionnel subventionné :

- M Michel BETTENS, secrétaire général de la F.E.L.S.I.

5° Représentants des organisations syndicales représentatives :

A. Niveau fondamental

- M. Thierry DELHOUX, C.S.C.;
- M. Francis CLOSON, C.G.S.P.;
- M. Paul BROUCKE, A.P.P.E.L.



B. Niveau secondaire

- M. Clément BAUDUIN, C.S.C.;
- M. Pascal CHARDOME, C.G.S.P.;
- M. Roland ZANASI, S.L.F.P.

2. En tant que membres suppléants :

1° Représentants de l'Enseignement libre confessionnel subventionné :

- Mme Catherine FRERE, secrétaire générale adjointe de la FédEFoC;
- M. Godefroid CARTUYVELS, secrétaire général de la FédEFoC;
- M Philippe VAN GEEL, chargé de mission;
- Mme Nadia VANDESANDE, directrice;
- M. Eric DAUBIE, secrétaire général de la FESeC;
- M. Christophe CAVILLOT, chargé de mission;
- M. Jean-Luc RONDIA, chargé de mission.

2° Représentants de l'Enseignement organisé par la Communauté française :

- M. Emile FIEVET, directeur;
- M. Jean-Louis FRANCOIS, chargé de mission;
- Mme Sylvia SPITALIERI, directrice.

3° Représentants de l'Enseignement officiel subventionné :

- M. Jean-Claude FERY, directeur;
- M. Freddy SOHIER, directeur;
- M. Patrick BEAUFORT, inspecteur pédagogique Ville de Liège

4° Représentants de l'Enseignement libre non confessionnel subventionné : - M. Raymond VANDEUREN, administrateur délégué de la F.E.L.S.I.

5° Représentants des organisations syndicales représentatives :

A. Niveau fondamental

- M. Jean BEDNAR, C.S.C.
- Mme Rita DEHOLLANDER, C.G.S.P.
- M. Marc WILLAME, A.P.P.E.L.

B. Niveau secondaire

- M. Freddy LIMBOURG, C.S.C.
- Mme Christiane CORNET, C.G.S.P.
- Mme Martine DEROUBAIX, S.L.F.P.

Article 2. - Le secrétariat du Conseil général est assuré par les Services du Gouvernement.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé du 12 septembre 2008 est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2012.

Bruxelles, le 10 juillet 2012.

